

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

**Objet : FINANCES**

**Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Approbation règlement.**

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

**Secrétaire de séance** : Madame Revoux Josette

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

**Excusés** : M. Thomas Michel

**Pouvoirs** : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre  
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont  
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Vice-Président chargé des Déchets et de l'Environnement, Maurice Chautant rappelle aux délégués que la redevance ordures ménagères demande la mise en place d'un nouveau règlement.

Pour mémoire la REOM doit couvrir le financement de l'ensemble de services déchets.

Un projet de règlement de la REOM a été soumis à l'avis de la commission déchets environnement qui l'a amendé.

Monsieur Chautant indique les principaux éléments de ce règlement :

**Les catégories d'assujettis à la REOM**

- les particuliers (les ménages, les usagers de résidence secondaire, les usagers occupant un logement à titre gratuit)
- les professionnels (redevance spécifique et redevance « particulier » si leur activité est à leur domicile)

**Le calcul de la REOM:**

- pour les particuliers, la REOM est calculée en fonction du nombre de foyers
- pour les professionnels, en fonction du type d'activité et du nombre de salariés

Les modalités de facturation

Le paiement

Les exonérations éventuelles

Il indique que le règlement sera diffusé le plus largement possible : dans les mairies, le site web de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, etc.

Le point relatif aux exonérations ouvre un échange entre délégués.

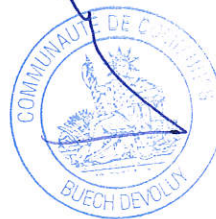
Le Président Jean-Marie Bernard soumet le projet de règlement de la REOM au vote de l'assemblée.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 22	abstention : 0	contre : 8
------------------------------	-----------	----------------	------------

Le règlement de la REOM est adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré à La Roche des  
Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160316-De22\_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016

Publication : 21/03/2016

Pour le Président  
par délégation

